

Les paris de la DGAJ

Liliane BAUDART, Directrice générale de l'aide à la jeunesse
La Marlagne, 17 janvier 2012

Madame la Ministre,
Monsieur l'Administrateur général,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille ce midi pour cette désormais traditionnelle fête de l'aide à la jeunesse. Quoi de plus agréable, de nous retrouver à l'aube de cette nouvelle année pour partager quelques moments de convivialité.

A l'aide à la jeunesse, nous avons le sens de la fête, de ces fêtes qui permettent de se trouver, en toute simplicité, autour de projets fédérateurs, qui sont autant d'occasions d'échanger, parfois de refaire le monde – ou à tout le moins le secteur de l'aide à la jeunesse, mais aussi des occasions de reprendre de l'énergie avant d'aller, à nouveau, affronter au côté des jeunes et des familles, des situations difficiles ou douloureuses.

Ce sens de la fête, vous l'avez, notamment, prouvé lors des 3 rencontres qui ont été organisées à Charleroi, à Neufchâteau et à Liège à l'occasion des 20 ans du décret d'aide à la jeunesse.

2011 fut une année riche en événements, en colloques, en journées d'étude qui furent autant d'occasions de faire le point, de mettre en lumière le travail, souvent réalisé avec discrétion auprès des familles, de promouvoir, encore et toujours, les valeurs d'émancipation du décret du 4 mars 1991 et les valeurs éducatives de la loi du 8 avril 1965.

A ceux qui disent que le décret d'aide à la jeunesse a mis en place un dispositif d'aide et de protection de la jeunesse trop complexe, je réponds : oui, il est complexe, mais c'est la condition sine qua non pour respecter les droits des jeunes et pour développer une vision éducative ambitieuse. Faire des jeunes de sujets de droits, leur permettre une accession progressive à la citoyenneté, reconnaître aux parents, même défaillants, des ressources et les accompagner afin qu'ils les développent, tout mettre en œuvre pour prévenir les difficultés rencontrées par les jeunes plutôt que de « réparer » les dégâts d'une société de plus en plus dure, éduquer, ... toujours éduquer les jeunes qui commettent des faits qualifiés infraction et se mettent en marge de la société. Voici, j'en suis sûre, des valeurs que nous partageons, des valeurs qui ne peuvent s'accommoder des raisonnements simplistes et des « il n'y a qu'à », ... Défendre de telles valeurs au quotidien, cela demande du courage et de l'énergie et vous n'en manquez pas, ... nous n'en manquons pas.

Parier sur les capacités de changements des agents.

L'aide à la jeunesse est un secteur en perpétuelle mutation. C'est riche, c'est intéressant et c'est parfois inconfortable, j'en conviens. 2012 ne fera pas exception à la règle.

Après un long processus de maturation auquel des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse ont largement participé, l'harmonisation des pratiques va entrer en application dans les prochaines semaines. Une circulaire reprenant les pratiques harmonisées qui devront être appliquées dans tous les services a été rédigée. Elle sera accompagnée d'un ensemble de documents-types à utiliser. A travers cette harmonisation des pratiques, j'entends que la DGAJ apporte à tous les jeunes où qu'ils résident dans le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une aide équivalente dans sa mise en œuvre.

Ceci va sans doute bouleverser des habitudes, parfois prises depuis 20 ans, amener des changements dans l'organisation des services, modifier des routines de travail. Par ce processus d'harmonisation des pratiques, nous avons collectivement fait le pari de prendre le meilleur chez chacun, les pratiques les plus adéquates et les plus respectueuses de l'esprit et de la lettre du décret. Je ne doute pas, qu'après une inévitable période d'adaptation, vous trouverez d'indéniables bénéfices à ces pratiques et documents harmonisés. Je compte sur vous pour participer pleinement à cette évolution de nos pratiques, comme vous pourrez compter sur le soutien et l'écoute de l'administration centrale, en particulier celle de Pierre Hannecart qui a rejoint, il y a quelques mois, l'administration centrale, en tant qu'inspecteur des SAJ/SPJ.

Autrement changement de taille, le deuxième semestre 2012 verra le déploiement dans les SAJ/SPJ de l'application informatique IMAJ. Au-delà des services actuellement rendus par Sigmajed, le nouveau système répondra aux besoins actuels des services en regroupant au sein de cette unique application les échéanciers ainsi que des documents-types. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au printemps pour entamer le processus de transition, qui a été amorcé par une nouvelle manière uniformisée de numéroter les dossiers.

Le pari du pilotage

Vous le savez, dès le début de mon mandat, j'ai souhaité objectiver l'ensemble du travail réalisé par nos services et mieux connaître les jeunes pris en charge. Ce travail de longue haleine a débouché en novembre dernier sur la publication d'un premier rapport sur les chiffres de l'aide à la jeunesse. C'est la première fois que l'aide à la jeunesse a produit elle-même des données fiables sur son activité concernant les jeunes en difficulté ou en danger. Ce travail n'a pu être réalisé que grâce à votre collaboration active. Je vous en remercie très sincèrement.

Soyez assuré que ce travail se poursuivra. Prochaine étape : fournir des données à chaque arrondissement et produire ensemble des analyses.

Par ailleurs, 2011 a vu la publication du 5ème rapport STATIPPJ. L'ensemble des données recueillies au cours des 5 dernières années concernant les mineurs pris en charge en IPPJ et au centre fédéral fermé, nous donne, à jour, un ensemble de données qui permet un réel pilotage prospectif de ce secteur particulier. Je salue ici le travail constant et minutieux de Madame CLAREMBAUX et de son équipe.

Parier sur les compétences des travailleurs du service public

L'année 2011 a vu la réalisation d'une importante recherche-action visant à la construction d'un référentiel de balises en vue de soutenir la décision des autorités mandantes dans les situations de danger. Cette recherche, qui visait à rendre raison de pratiques existantes mais parfois isolées ou peu formalisées, s'est largement appuyée sur les savoirs pratiques et les compétences des acteurs de terrain. Il s'agissait de « construire un environnement de sens » et non de fournir des grilles mécanistes à appliquer.

Cette recherche, dont les résultats seront diffusés prochainement, a abouti à la construction d'un certain nombre d'« outils », dont notamment :

- un premier outil permettant d'identifier, de qualifier, les situations en termes de difficulté, ou de situation de danger et dans ce dernier cas, de les évaluer, c'est-à-dire de leur accorder une place selon une échelle de gravité : danger grave ou imminent, en voie de résorption, ...
- un deuxième visant à affronter les situations d'incertitude, celles où le sens et la finalité de l'intervention sont particulièrement questionnés. S'il est des situations où l'on peut, après analyse, se mettre d'accord sur les risques existants et les manières d'y répondre, d'autres situations sont plus difficiles à évaluer. Ces situations nécessitent des balises spécifiques que la recherche développe.
- Un autre outil interroge l'impact des transactions entre professionnels et usagers et entre professionnels sur l'évaluation des situations de danger.

Le pari de l'éducation

Plus que jamais, je suis fière du pari contenu dans la loi de 1965 réformée. Les jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction sont avant tout des jeunes en besoin d'éducation dont il importe de favoriser l'insertion dans le monde des adultes, notamment en les aidant à prendre conscience de l'impact de leurs actes. Accompagner ces jeunes afin qu'ils prennent une place constructive dans la société nous impose de travailler avec eux sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Toute démarche de justice restauratrice s'inscrit dans cet objectif, c'est pourquoi tant les IPPJ et le centre fédéral fermé que les équipes qui assurent l'accompagnement éducatif intensif au sein de SPJ ont développé des pratiques pédagogiques qui visent à aider le jeune à se responsabiliser.

L'année 2011 a vu l'inscription au sein des projets pédagogiques de chacun des IPPJ ainsi que du centre fédéral fermé de cette approche restauratrice.

Le pari de la participation

A l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la DGAJ a organisé une journée d'étude afin de mettre en évidence toute une série de projets et de pratiques développées tant par les services agréés que par les services publics afin de rendre effectif le droit des jeunes à donner leur avis sur les décisions qui les concernent.

Cette journée, qui a donné la parole aux acteurs de terrain, fut passionnante. Elle fera d'ailleurs l'objet d'une publication. J'en retiendrai la créativité de notre secteur et le souci constant des professionnels de faire de la participation des jeunes un droit effectif et non un slogan.

Autre enjeu qui me tient à cœur : faire des familles, et particulièrement des familles les plus fragiles des véritables partenaires. Cela nous impose de prendre en compte les références culturelles de l'autre, d'apprendre à regarder le monde du point de l'autre afin de rendre nos interventions davantage respectueuses. Non, ne dites pas que « cela va de soi » : se décentrer, c'est beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît. Le groupe Agora, dont un certain nombre d'entre vous fait partie depuis des années, le sait.

Au-delà d'une écoute respectueuse, il nous appartient d'interroger les conditions qui produisent les inégalités sociales et culturelles. A cette fin, le groupe « Charte » a travaillé, notamment, avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. Dans le même ordre d'idées, en partenariat avec le Délégué général aux droits de l'enfant et de l'ONE, sous le patronage d'Oliver DEGRYSE, administrateur général de l'aide à la jeunesse, de la santé et du sport, la DGAJ a organisé un séminaire de travail sur la réduction des inégalités portant sur les bonnes pratiques de travail en réseau et leurs effets sur l'aide apportée aux familles précarisées.

Le pari d'une adoption qui garantisse le droit de l'enfant

Je vous l'ai dit l'année dernière, notre département adoption s'inscrit totalement et résolument dans les recommandations et les engagements de la Convention de La Haye.

L'année 2011 fut ponctuée par les recommandations émanant des tables rondes sur l'adoption organisées à l'initiative de Madame HUYTTEBROECK. Ces recommandations ont notamment contribué à l'élaboration du plan adoption de Madame la Ministre. La DGAJ ne manquera pas de s'engager activement dans ce plan.

Le pari de la prévention

Enfin, un dernier chantier que je souhaite mettre en exergue : faire de la prévention un secteur fort. En 2011, un état des lieux de la prévention a été dressé, avec l'aide du service de l'audit. Je tiens particulièrement à mettre en exergue ce projet qui a réuni pour la première fois l'ensemble des agents des sections de prévention générale, des conseillers de l'aide à la jeunesse et des agents de l'administration centrale concerné par la prévention. Ce travail, dont les résultats ont été présentés à l'automne 2011, se poursuit sous la houlette de mon collègue Yves POLOME, Directeur général adjoint. Vu l'ampleur du chantier, rendez-vous en 2013. Gageons que la prévention sortira enfin de son statut de « parent pauvre » de l'aide à la jeunesse. Je compte sur vous pour relever ce défi ambitieux avec nous.